



## EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Conseil de Communauté

N° délib. : 001025

Séance du jeudi 11 février 2010

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D.  
46 avenue Villarceau à Besançon.

sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1<sup>er</sup> Vice-Président, pour l'examen des rapports des commissions n°3, 4, 5, 6, 9 et 2,  
puis sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, pour l'examen des rapports des commissions n°1 et 10.

Conseillers communautaires en exercice : 140

**Étaient présents :** Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessous : Geneviève VERRON Avanne Aveney : Laurent DELMOTTE (représenté par Robert LEMAIRE) Besançon : Eric ALAUZET (à partir du rapport 1.1.1), Frédéric ALLEMANN (à partir du rapport 5.1), Nicolas BODIN, Françoise BRANGET (jusqu'au rapport 2.5), Martine BULTOT, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Jacques DEMONET, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET (à partir du rapport 2.1), Catherine GELIN, Didier GENDRAUD, Fanny GIRDIL-DJAOUI, Jean-François GIRARD (jusqu'au rapport 1.1.1), Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN (jusqu'au rapport 2.5), Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA (à partir du rapport 1.1.1), Jacques MARIOT, Annie MENETRIER (jusqu'au rapport 2.5), Carine MICHEL, Nohzat MOUNTASSIR, Elisabeth PEQUIGNOT, Françoise PRESSE, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER (jusqu'au rapport 1.1.1), Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER Nicole WEINMAN Boussières : Roland DEMESMAY Brailans : Alain BLESSEMILLE (à partir du rapport 5.1) Busy : Philippe SIMONIN Chalezeule : Christophe CURTY (représenté par Roger GREMION) Chalezeule : Raymond REYLE (jusqu'au rapport 2.5) Champagny : Claude VOIDEY Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc : Denis GALLET, Philippe GUILLAUME Chauxenne : Bernard VOUGNON Chaudfontaine : Christiane BEUCLER (représentée par Jacky LOUISON) Dannemarie sur Crête : Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST Deluz : Sylvaine BARASSI (représentée par Fabrice TAILLARD) Ecole Valentin : André BAVEREL (à partir du rapport 6.2), Yves GUYEN (représenté par Brigitte ANDREOSSO) Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER (représenté par Jean-Pierre VAGNE) François : Françoise GILLET, Claude PREIONI Grandfontaine : François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE La Vèze : Jacques CURTY Mamirolle : Daniel HUOT Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET Miserey Salines : Marcel FELT, Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ (représenté par Hervé TOURNOUX) Montferrand le Château : Marcel COTTINY Morre : Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Philippe BELUCHE (jusqu'au rapport 2.5), Bernard BOURDAIS (jusqu'au rapport 2.5) Osselle : Jacques MENIGOZ (jusqu'au rapport 2.5) Pelousey : Catherine BARTHELET (à partir du rapport 3.1 et jusqu'au rapport 2.5), Claude OYTANA (à partir du rapport 3.1 et jusqu'au rapport 2.5) Pirey : Jacques COINTET (à partir du rapport 6.2), Robert STEPOURJINE Pouilley les Vignes : Jean-Michel FAIVRE Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE Rancenay : Michel LETHIER Roche lez Beauré : Stéphane COURBET Serre les Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Talley : Jean-Yves PRALON Thise : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH Thoraise : Jean-Michel MAY Vaire Arcier : Patrick RACINE Vaire le Petit : Michèle DE WILDE Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 2.1) Vorges les Pins : Patrick VERDIER.

**Étaient absents :** Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Serge RUTKOWSKI Avanne Aveney : Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS, Yves-Michel DAHOU, Cyril DEVESA, Abdel GHEZALI, Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Christophe LIME, Michel LOYAT, Frank MONNEUR, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER, Danièle POISSENOT, Sylvie WANLIN Beure : Philippe CHANEY, Auguste KOELLER Boussières : Bertrand ASTRIC Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT Champoux : Thierry CHATOT Chemaudin : Bruno COSTANTINI, Gilbert GAVIGNET Gennes : Jean SIMONON La Chevillotte : Jean PIQUARD Larnod : Gisèle ARDIET Le Gratteris : Cédric LINDECKER Mamirolle : Didier MARQUER Mazerolles le Salin : Daniel PARIS Montferrand le Château : Séverine MONLLOR Nancray : Daniel ROLET Pouilley les Vignes : Jean-Marc BOUSSET Roche lez Beauré : Jean-Pierre ISSARTEL Routelle : Claude SIMONIN Saône : Maryse BILLOT, Alain VIENNET Torpes : Bernard LAURENT.

Secrétaire de séance : Claude PREIONI

**Procurations de vote :**

**Mandants :** S. RUTKOWSKI, H. AKODAD, F. BRANGET (à partir du rapport 1.1.1), B. CYPRIANI (jusqu'au rapport 2.5), Y.M. DAHOU, C. DEVESA, J.F. GIRARD (à partir 1.1.2), V. HINCELIN (à partir du rapport 1.1.1), M. JEANNIN, M. LOYAT, F. MONNEUR, J. PANIER, J. SCHIRRER (à partir du rapport 1.1.2), S. WANLIN, B. ASTRIC, A. BAVEREL (jusqu'au rapport 6.1), D. PARIS, S. MONLLOR, P. BELUCHE (à partir du rapport 1.1.1), J. MENIGOZ, J.M. BOUSSET.

**Mandataires :** G. VERRON, J. DEMONET, J. ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.1), V. HINCELIN (jusqu'au rapport 2.5), J.P. GOVIGNAUX, N. GUILLEMET, L. HAKKAR (à partir du 1.1.2), C. TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), E. SASSARD, N. BODIN, E. DUMONT, F. FELLMANN, N. WEINMAN (à partir du rapport 1.1.2), C. MICHEL, R. DEMESMAY, D. JOLY (jusqu'au rapport 6.1), C. PREIONI, M. COTTINY, A. BLESSEMILLE (à partir du rapport 1.1.1), M.O. CRABBE-DIAWARA, J.M. FAIVRE.

**Objet :** Pôle de compétitivité des microtechniques - Financement de l'animation

## Pôle de compétitivité des microtechniques - Financement de l'animation

**Rapporteur : Jean-Pierre MARTIN, Vice-Président**

Inscription budgétaire	
A inscrire au BP 2010 et au PPIF 2010/2014	Montant BP 2010 : 300 000 €
Soutien à la compétitivité	Montant de l'opération : 17 800 €
<b>Sous réserve du vote du BP 2010 et du PPIF 2010/2014</b>	

### Résumé :

La CAGB a soutenu dès 2005 la démarche fédératrice du Pôle de compétitivité des Microtechniques aux côtés des autres acteurs économiques, le soutien à l'innovation étant un axe fort de la politique de développement économique de la CAGB, puisque facteur de compétitivité des entreprises et d'attractivité du territoire.

Aussi, la CAGB a-t-elle apporté sur la période 2005-2008 un soutien à l'animation et au fonctionnement du pôle d'un montant de 51 210 €.

A l'issue d'une phase d'évaluation nationale des Pôles conduite en 2008, 58 pôles de compétitivité sur 71 ont été re-labellisés pour une période de 3 ans, dont le Pôle des Microtechniques. Ces pôles ont signé mi-2009 un « **Contrat de performance** » avec l'État et les collectivités territoriales impliquées ; ce contrat mettant en perspective les soutiens financiers dédiés à l'animation de leur pôle pour les années 2009 à 2011. **En retour, les pôles s'engagent sur des objectifs de performance à trois ans**, sur la base de la **feuille de route stratégique** qu'ils ont élaborée.

Le rapport présente la demande de soutien au fonctionnement du Pôle des Microtechniques pour l'année 2010, pour un montant de 17 800 €.

### **I. Contrat de performance - Contexte**

Les « Contrats de performance » ont pour finalité la mise en synergie des Pôles avec l'ensemble des politiques et acteurs de soutien à la recherche et à l'innovation. Il s'agit ainsi de faire converger stratégies et actions, de clarifier les missions et d'éviter les doublons, **afin de construire de véritables « écosystèmes » de croissance et d'innovation.**

Lors de l'évaluation nationale en 2008, les Pôles de compétitivité ont été classés en 3 groupes : le Pôle des Microtechniques fait partie de la deuxième catégorie de Pôles, ayant atteint partiellement les objectifs de la politique des pôles de compétitivité et devant travailler à l'amélioration de certaines dimensions de leur action (définition de la stratégie, modalités de la gouvernance, rôle de l'équipe d'animation). Ainsi, le Pôle des Microtechniques s'est engagé pour la période 2009-2011 sur des objectifs de performances, ainsi que sur les améliorations nécessaires mises en évidence lors de l'évaluation. En conséquence, le soutien financier prévu par le Contrat de performance est susceptible d'être révisé si le Pôle des Microtechniques ne progresse pas suffisamment sur ces axes avant la mi-2010.

A cet égard, le pôle s'engage à collecter et informer les collectivités territoriales quant aux résultats obtenus, sur la base d'indicateurs territoriaux complémentaires aux indicateurs demandés par l'État.

### **II. Présentation du Contrat de Performance du Pôle des Microtechniques**

La feuille de route stratégique du Pôle des Microtechniques pour la période 2009-2011 identifie :

- **5 axes technologiques prioritaires** : la micro fabrication et la micro manipulation, la micro injection / micro moulage, les microsystèmes, le traitement de surfaces, les nanomatériaux,
- **4 marchés cibles** : biomédical, transport et énergie, mesures & contrôle, luxe.

Ces objectifs technologiques et de marché sont déclinés à moyen et long terme comme suit :

- **à 3 ans** : acquisition de nouvelles compétences et renforcement du savoir-faire existant sur les 5 axes technologiques et les 4 marchés cibles prioritaires,
- **à 5 ans** : acquisition de nouvelles compétences sur des produits clés par marché, maîtriser la conception et moderniser les outils,
- **à 10 ans** : passer de la pièce à la fonction pour réaliser des fonctions hybrides.

### **III. Programme d'actions porté par le Pôle des Microtechniques (2009-2011)**

**Les objectifs de développement du Pôle et de son écosystème sont hiérarchisés de la manière suivante :**

- détecter, susciter et assurer un suivi régulier des projets collaboratifs prioritairement sur les 5 axes technologiques retenus par le Pôle,
- impliquer plus de PME dans le Pôle,
- favoriser le développement des plateformes technologiques et des ateliers pilotes,
- diversifier les sources de financement du Pôle afin de parvenir à un équilibre de financements publics / privés à la fin de l'année 2011,
- impulser une action dans le domaine des ressources humaines cohérente en termes de formation et d'emploi avec les besoins du territoire,
- développer le Pôle à l'international,
- intégrer la dimension « développement durable » dans toutes les actions du Pôle,
- adopter une stratégie de communication en cohérence avec les axes technologiques et de marchés choisis par le Pôle et la mettre en œuvre,
- développer des relations avec d'autres pôles de compétitivité.

**Les principaux axes du programme d'actions peuvent être résumés comme suit :**

- **développement de la R&D** : susciter des projets collaboratifs en organisant un service de veille et en s'appuyant sur les acteurs régionaux (IPV par exemple),
- **suivi annuel de l'avancement des projets financés puis de leurs retombées économiques** (indicateurs SESSI déclinés au niveau des territoires des collectivités locales),
- **synergie entreprises – recherche – formation** : animation de commissions transversales et par axe marché prioritaire,
- **implication des PME et création d'entreprises** : démarche commerciale pour impliquer plus de PME dans le Pôle et réalisation d'une cartographie des compétences microtechniques du territoire,
- **développement de projets structurants** : augmenter le taux d'utilisation des plateformes technologiques existantes et développer les ateliers pilotes,
- **financement privé** : augmenter la part d'autofinancement du programme d'animation du Pôle des microtechniques sur 3 ans,
- **gestion prévisionnelle des compétences et adaptation des formations aux besoins en compétences** : animation des commissions formation et dialogue social,
- **rayonnement commercial et international** : mise en place d'un axe de développement du Pôle à l'international,
- **développement durable** : mise en place d'un groupe de travail sur le développement durable et les Ecotechnologies.

Afin de mettre en œuvre ces objectifs, le Pôle s'appuiera sur les autres acteurs du développement économique du territoire : l'Institut Pierre Vernier, l'ARD, Développement 25, les Chambres de Commerce et d'Industrie, l'UIMM, Micronora, TEMIS, Luxe and Tech, les Lunetiers du Jura.

### **IV. Les partenaires du Pôle des Microtechniques**

L'Etat, le Conseil Régional de Franche-Comté, les Conseils Généraux du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône, du Territoire de Belfort, les Communautés d'Agglomération du Grand Besançon, du Pays de Montbéliard et le Syndicat Mixte du Pays Horloger sont signataires du Contrat de Performance 2009-2011.

### **V. Le plan de financement 2010**

La demande de financement de cette action à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon pour l'année 2010 porte sur 17 800 €.

### Dépenses :

Postes de dépenses	Montants	%
Salaires	347 100 €	76,24%
Déplacements	12 000 €	2,63%
Valorisation de temps de travail des entreprises	39 200 €	8,61%
Frais de fonctionnement et de structure	41 924 €	9,23%
Etudes, sous-traitance	15 000 €	3,29%
<b>TOTAL : Budget du pôle</b>	<b>455 224 €</b>	<b>100,00%</b>

### Recettes :

Financements	Montants	%
<b>Aides Publiques</b>	<b>318 658 €</b>	<b>70 %</b>
Contribution Etat	159 328 €	35%
Contribution Région Franche-Comté	63 731 €	14%
<b>Contribution CAGB</b>	<b>17 800 €</b>	<b>3,9 %</b>
Contribution CAPM	15 000 €	3,3 %
Contribution CG25	31 866 €	7%
Contribution CG39	15 933 €	4,00%
Contribution CG70	10 000 €	2,2%
Contribution Pays Horloger	5 000 €	1,1%
<b>Autofinancement (adhésions et temps valorisé des industriels)</b>	<b>136 566 €</b>	<b>30,00%</b>
<b>TOTAL : Budget du pôle</b>	<b>455 224 €</b>	<b>100,00%</b>

A l'unanimité, et sous réserve du vote du BP 2010 et du PPIF 2010/2014, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le soutien de la **CAGB** au fonctionnement de l'association du Pôle des Microtechniques à hauteur de 17 800 € pour l'année 2010,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir pour le versement de la subvention et tout acte nécessaire à sa réalisation.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

PRÉFECTURE  
DE RÉGION FRANCHE-COMTÉ  
PRÉFECTURE DU DOUBS

D.C.T.C.J.  
Contrôle de légalité



NEU 15.FEV.2010